

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec tenue le lundi 9 janvier 2012, à 20 h au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents, la mairesse, madame Danielle Marcoux et les conseillers suivants :

Sont présents :

Madame Marielle Roy,
Madame Solange Tremblay,
Monsieur Lorenzo Ouellet,
Monsieur René-Jacques Gallant,
Monsieur Jean-Guy Chouinard,
Monsieur Jocelyn Caron.

Tous formants quorum sous la présidence de la mairesse Madame Danielle Marcoux. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2012-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire 9 janvier 2012 Ordre du jour

1. Ouverture par la prière;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de décembre 2011;
4. Serment du respect du Code d'éthique et de déontologie;
5. Adoption du règlement 2012-01 ayant pour objet de fixer les taux de taxation foncière générale, pour les services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles pour l'année financière 2012;
6. Limitation de vitesse sur le tronçon de la route 132 à Sayabec;
7. Demandes d'appui :
 - 7.1 Entente avec l'association du Hockey Mineur Vallée et les Ambassadeurs de la Vallée;
 - 7.2 Fondation Canadienne du Rein – Campagne de porte-à-porte;
 - 7.3 Camp musical – Relocalisation du siège social;

- 7.4 Sentiers Mic-Mac – Entretien des sentiers;
- 7.5 Gare patrimoniale - Souper-spectacle Dan et Lou;
- 8. Entente pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de La Matapédia;
- 9. Révision des politiques familiales municipales et démarche Municipalité amie des aîné(e)s (MADA) - Mise en commun des ressources pour 10 municipalités de la MRC de La Matapédia;
- 10. Entente Dessau – Projet du Centre communautaire;
- 11. Affiche au Centre sportif David-Pelletier;
- 12. ZAP Bas-St-Laurent – Installation d'une Zone d'Accès Publique;
- 13. Correspondances :
 - 13.1 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux;
 - 13.2 MAMROT – Aide pour l'implantation et le maintien d'une expertise technique à la MRC de La Matapédia;
 - 13.3 Exploitation Jaffa inc. – Augmentation du tonnage de la Municipalité de Sayabec;
 - 13.4 MAMROT – Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus(es);
 - 13.5 MRC de La Matapédia – Calendrier 2012 des réunions du Conseil des maires;
 - 13.6 MRC de La Matapédia – Parc régional de Val-d'Irène;
- 14. Motions de félicitations :
 - 14.1 FQM – Élections au conseil d'administration;
 - 14.2 Francis Ouellet – Certification niveau 1;
- 15. Urbanisme :
 - 15.1 Résolution pour nommer les inspecteurs municipaux (réaménagement de l'horaire de travail);
 - 15.2 Demande de dérogation mineure numéro 12-2011 – Monsieur Pierre-Yves Turcotte et madame Kate Ramsay;
- 16. Nomination de monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, au Centre communautaire;
- 17. OBVMR – Table de concertation;
- 18. Banquet de la MRC de La Matapédia le 14 janvier 2012;
- 19. Avis de motion règlement d'emprunt 2012-03 concernant le réaménagement des rues du village de Sayabec;
- 20. Contrat de banque d'heures MaticSolutions Enr;
- 21. Concours «Mon village, c'est le meilleur!»;
- 22. Comptes à accepter – Décembre 2011;
- 23. Prolongation - Poste de secrétaire;
- 24. Nomination – Maire suppléant;
- 25. Nomination au Comité de développement socioéconomique;

26. Affaires nouvelles :
1. _____;
 2. _____;
 3. _____;

27. Période de questions;

28. Levée de l'assemblée.

Résolution 2012-01-002

Adoption des procès-verbaux

Proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de décembre 2011 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

4. Monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier procède à l'assermentation des élu(e)s relativement au Code d'éthique et de déontologie.

Le 9 janvier 2012

SERMENT DU RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE.

Je, Danielle Marcoux, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de mairesse dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sayabec et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables même après la fin de mon mandat.

Danielle Marcoux, mairesse

Assermenté devant moi à Sayabec ce 9 janvier 2012

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le 9 janvier 2012

SERMENT DU RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE.

Je, Lorenzo Ouellet, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sayabec et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables même après la fin de mon mandat.

Lorenzo Ouellet, conseiller

Assermenté devant moi à Sayabec ce 9 janvier 2012

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le 9 janvier 2012

SERMENT DU RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE.

Je, Solange Tremblay, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sayabec et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables même après la fin de mon mandat.

Solange Tremblay, conseillère

Assermenté devant moi à Sayabec ce 9 janvier 2012

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le 9 janvier 2012

SERMENT DU RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE.

Je, Marielle Roy, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sayabec et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables même après la fin de mon mandat.

Marielle Roy, conseillère

Assermenté devant moi à Sayabec ce 9 janvier 2012

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le 9 janvier 2012

SERMENT DU RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE.

Je, René-Jacques Gallant, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sayabec et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables même après la fin de mon mandat.

René-Jacques Gallant, conseiller

Assermenté devant moi à Sayabec ce 9 janvier 2012

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le 9 janvier 2012

SERMENT DU RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE.

Je, Jean-Guy Chouinard, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sayabec et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables même après la fin de mon mandat.

Jean-Guy Chouinard, conseiller

Assermenté devant moi à Sayabec ce 9 janvier 2012

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le 9 janvier 2012

SERMENT DU RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE.

Je, Jocelyn Caron, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sayabec et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables même après la fin de mon mandat.

Jocelyn Caron, conseiller

Assermenté devant moi à Sayabec ce 9 janvier 2012

Francis Ouellet, directeur général
et secrétaire-trésorier

Résolution 2012-01-003

Règlement 2012-01

Lecture du règlement numéro 2012-01 « règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxation foncière générale, pour les services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles pour l'année financière 2012 ». Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement numéro 2012-01 « règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxation foncière générale, pour les services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles pour l'année financière 2012» est adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

RÈGLEMENT 2012-01

BUDGET 2012 – AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE TAXATION FONCIÈRE GÉNÉRALE, POUR LES SERVICES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX AINSI QUE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012

CONSIDÉRANT QUE Le conseil de la municipalité de Sayabec a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux : l'eau, l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles;

ATTENDU QU' Avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011 par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu unanimement que le règlement 2012-01 soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses pour l'année financière municipale 2012 pour la gestion des services de l'eau, de l'assainissement

des eaux ainsi que des matières résiduelles et à s'approprier les sommes nécessaires, par l'adoption de la résolution 2011-12-508.

ARTICLE 2

Fixer le taux de la taxe foncière à 1,43 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2012.

ARTICLE 3

Le tarif de compensation pour le système d'aqueduc est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	188,00 \$ l'unité
Logement	188,00 \$ l'unité
Commerce	188,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	188,00 \$ l'unité
Lave auto manuel	188,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	94,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Commerce effectuant la vente d'eau embouteillée par un branchement à l'aqueduc	188,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Usine de panneaux mélamines	11 233,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues	188,00 \$ l'unité

À la date effective de fourniture du service d'aqueduc, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur d'eau selon des ententes à établir.

ARTICLE 4

Le tarif pour l'assainissement des eaux est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	160,00 \$ l'unité
Logement	160,00 \$ l'unité
Commerce	160,00 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	160,00 \$ l'unité
Lave auto manuel	160,00 \$ l'unité en supplément du tarif commerce
Salon de coiffure dans résidence	80,00 \$ l'unité en supplément du tarif résidence
Usine de panneaux mélamines	22 223,00 \$ l'unité
Usine de traitement des boues et traitement des eaux usées d'un site d'entreposage de résidus de bois.	2,38 \$ du mètre cube

À la date effective de fourniture du service d'assainissement des eaux, une taxe au compteur sera chargée à tout immeuble commercial et industriel muni d'un compteur selon des ententes à établir.

ARTICLE 5

Le tarif de compensation pour les matières résiduelles est fixé par immeuble annuellement :

Résidence unifamiliale	205,00 \$ l'unité
Logement	205,00 \$ l'unité
Chalets utilisés comme residences	205,00 \$ l'unité
Commerce	205,00 \$ l'unité
Commerce ayant une collecte hebdomadaire de déchets solides annuellement	307,50 \$ l'unité
Exploitation agricole enregistrée	205,00 \$ l'unité
Chalets saisonniers (été)	102,50 \$ l'unité

ARTICLE 6

Ce présent règlement entrera en vigueur selon La loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, LE 9 JANVIER 2012.

Danielle Marcoux,
mairesse

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier

Résolution 2012-01-004

Limitation de vitesse sur le tronçon de la route 132 à Sayabec

CONSIDÉRANT QUE Plusieurs enfants d'âge préscolaire et scolaire traversent la route 132 quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE Plusieurs citoyens doivent traverser cette route pour se rendre à divers points de services;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE Plusieurs conducteurs dépassent déjà de beaucoup la limite établie sur ce tronçon de route;

CONSIDÉRANT QUE D'autres municipalités bénéficient d'une réduction de la limite de vitesse dans une situation similaire;

CONSIDÉRANT QUE De plus en plus, le niveau d'achalandage est élevé sur cette route et que les risques d'accidents sont présents;

CONSIDÉRANT QUE Ce tronçon est passé de 4 voies à 2 voies;

Il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de faire une demande au ministère des Transports du Québec afin de réduire la vitesse de 70 à 50 kilomètres à l'heure sur la route 132 traversant le village de Sayabec.

Résolution 2012-01-005

Entente entre l'association du Hockey Mineur Vallée et les Ambassadeurs de la Vallée

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, et monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'entente entre la Municipalité de Sayabec, le Hockey Mineur Vallée et les Ambassadeurs de la Vallée concernant la prise en charge par la Municipalité d'une partie des coûts annuels des assurances et de l'accréditation des joueurs exigés par Hockey Bas-St-Laurent.

Résolution 2012-01-006

Fondation Canadienne du Rein – Campagne de porte-à-porte

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la Fondation Canadienne du Rein à tenir leur campagne de financement porte-à-porte qui se déroulera du 1^{er} au 30 mars 2012 à Sayabec.

Résolution 2012-01-007

Camp musical – Relocalisation du siège social

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter de mettre à la disposition du Camp musical du Lac Matapédia, un bureau à l'Hôtel de Ville pour l'équivalent d'une journée par semaine. Le local et les heures d'ouverture du futur bureau seront déterminés ultérieurement.

Résolution 2012-01-008

Sentiers Mic-Mac – Entretien des sentiers

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter de verser une somme de 750 \$ au Comité des sentiers Mic-Mac dont le responsable est monsieur Jean-Pierre Déry. Cette somme d'argent servira à défrayer les coûts d'entretien des sentiers de raquette et de ski de fonds de décembre 2011 à décembre 2012.

Résolution 2012-01-009

Gare patrimoniale – Souper-spectacle Dan et Lou

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'achat de 4 billets pour le Souper-spectacle Cœur à Cœur organisé par le Comité de la Gare patrimoniale le 11 février 2012 au Centre communautaire de Sayabec. Messieurs Jocelyn Caron et René-Jacques Gallant, conseillers, madame Marielle Roy, conseillère, ainsi que monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, assisteront à ce Souper-spectacle.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent le paiement d'une dépense de 175 \$, taxes incluses, afin d'appuyer le Comité de la Gare patrimoniale pour l'organisation de ce Souper-spectacle.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-01-010

**Entente services d'ingénierie
MRC de La Matapédia**

CONSIDÉRANT QUE La MRC de La Matapédia a été reconnue admissible à une aide financière du programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM), Volet 3 – Implantation et maintien d'une expertise technique;

CONSIDÉRANT QUE Cette aide financière réduira les coûts assumés par les municipalités qui utilisent les ressources professionnelles et techniques du service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour certains mandats ciblés par le programme;

CONSIDÉRANT QU' Une entente de fourniture de services entre la MRC et les municipalités est nécessaire pour permettre à la MRC de réclamer l'aide financière du programme;

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique proposée par la MRC de La Matapédia;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

QUE Le Conseil de la Municipalité de Sayabec approuve l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique proposée par la MRC de La Matapédia;

Par la même résolution, le Conseil municipal autorise madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec ladite entente.

**RÉVISION DES POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET
DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉ(E)S (MADA)
MISE EN COMMUN DES RESSOURCES POUR
10 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Sayabec, tout comme 4 autres municipalités de la MRC de La Matapédia, a été reconnue admissible à une aide financière du ministère de la Famille et des Aîné(e)s, au montant de 17 000 \$ pour la révision de la politique familiale municipale et la démarche municipalité amie des aîné(e)s (MADA);

CONSIDÉRANT QUE La MRC de La Matapédia a été reconnue admissible à une aide financière du ministère de la Famille et des Aîné(e)s, au montant de 12 000 \$ pour coordonner la réalisation d'une démarche municipalité amie des aîné(e)s (MADA);

CONSIDÉRANT QUE Le représentant du Carrefour Action municipale et Famille qui a rencontré les représentants des municipalités concernées et de la MRC recommande la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières requises pour la réalisation de ces activités dans un souci d'efficacité, d'économie et de coordination;

CONSIDÉRANT QUE La MRC de La Matapédia a proposé un scénario de financement pour la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières requises pour la réalisation de la révision des politiques familiales et la réalisation de la démarche MADA et ce pour toutes les municipalités concernées (10);

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil municipal de Sayabec a pris connaissance dudit scénario de financement et de la contribution financière demandée à la municipalité pour participer à la mise en commun;

CONSIDÉRANT QUE La réalisation de ces activités est prévue selon un échéancier préliminaire de 15 à 18 mois permettant de planifier son financement sur deux exercices financiers (2012 et 2013);

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec:

QUE Le Conseil de la Municipalité de Sayabec donne son accord à la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières requises pour la réalisation de la révision des politiques familiales

municipales et la réalisation de la démarche MADA et ce pour toutes les municipalités concernées (10);

QUE La Municipalité de Sayabec accepte de contribuer financièrement pour la somme prévue au scénario de financement proposé comme suit :

	Municipalité dévitalisée (moins de 3000 hab.)	Municipalité non dévitalisée (moins de 3000 hab.)	Municipalité non dévitalisée (plus de 3000 hab.)
Subvention MFA	17 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
Contribution municipalité	2 700 \$	4 000 \$	12 000 \$
Total	19 700 \$	16 000 \$	24 000 \$
Contribution MRC (Subvention MFA et pacte rural)	24 000 \$		

Par la même résolution, le Conseil municipal autorise madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec ladite entente.

Résolution 2012-01-012

Entente Dessau – Projet du Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil municipal a statué dans la résolution numéro 2011-03-129 de refaire la configuration initiale du plafond au Centre communautaire de Sayabec;

CONSIDÉRANT QUE Le Conseil municipal avait demandé à la firme Dessau d’assumer les coûts de ces travaux étant donné que les plans pour la construction réalisés par Dessau, ne respectaient pas la configuration initiale du plafond;

CONSIDÉRANT QU’ Une rencontre s’est tenue le mercredi 14 décembre 2011, en présence de monsieur Francis Jean, directeur de service chez Dessau et de mesdames Danielle Marcoux, mairesse, Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Francis Jean, de Dessau a offert à la Municipalité de Sayabec d’affecter une note de crédit de 5 000 \$ plus la TPS de 264,25 \$ et la TVQ de 471,69 \$, sur les factures retenues portant les F015-88749 et F015-91757, qui totalisent 8 601,34 \$ taxes incluses;

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’accepter l’offre de crédit de Dessau

portant le numéro NC015-11125 et d'accepter de payer la balance des factures précédentes au montant de 2 550,00 \$ plus la TPS de 127,50 \$ et la TVQ de 227,59 \$.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal remercient madame Sonia Fallu, secrétaire-trésorière adjointe, pour son travail professionnel afin de finaliser ce dossier. Lors de la rencontre du 14 décembre dernier, madame Fallu avec des preuves à l'appui et soutenant une solide argumentation a convaincu monsieur Francis Jean de la firme Dessau, que la Municipalité était dans ses droits d'exiger la compensation qui fait l'objet de la présente résolution. Madame Fallu a démontré sa fidélité à la Municipalité de Sayabec. C'est avec reconnaissance que les membres du Conseil municipal lui adressent ses plus sincères remerciements.

Résolution 2012-01-013

Affiche Centre sportif David-Pelletier

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater monsieur Daniel Roussel à superviser la production de l'affiche au Centre sportif réalisée par Gagnon Image. Le concept au montant de 6 000 \$ a été approuvé par monsieur David Pelletier qui a été rencontré par madame Danielle Marcoux, mairesse, ainsi que par messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics et Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier.

Résolution 2012-01-014

**ZAP Bas-St-Laurent -
Installation d'une Zone
d'Accès Publique**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'installation d'une Zone d'Accès Publique (ZAP) au Parc au Tournant-de-la-Rivière. L'emplacement sera à l'extérieur de la Gare patrimoniale et sera au coût de 455 \$. Un accès internet dans le bâtiment sera fourni lorsque les travaux de la phase 2 du réaménagement de la gare seront complétés à l'été 2012.

Correspondance

- 13.1 Une lettre provenant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire informe les membres du Conseil municipal de l'entrée en vigueur prochaine du Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux. Cette mesure sera applicable aux contrats de construction d'une valeur de 25 000 \$ et plus à partir du 1^{er} janvier 2012.
- 13.2 Un document du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonce un investissement de 600 000 \$ à la MRC de La Matapédia pour l'implantation et le maintien d'une expertise technique. Cette aide provient du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

-
- 13.3 Suite à une demande de la Municipalité de Sayabec, Exploitation Jaffa inc. nous retourne un document expliquant une augmentation du tonnage des matières résiduelles de la Municipalité.
- 13.4 Une correspondance a été reçue du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires et ceux qui ne l'ont pas fait pour la période commençant le 15 février 2011.
- 13.5 Le calendrier 2012 des séances de la MRC de La Matapédia a été reçu par télécopieur.

Séances ordinaires	
25 janvier 2012, 19 h 30	Mercredi
8 février 2012, 19 h 30	Mercredi
14 mars 2012, 19 h 30	Mercredi
11 avril 2012, 19 h 30	Mercredi
9 mai 2012, 19 h 30	Mercredi
13 juin 2012, 19 h 30	Mercredi
Juillet 2012	Aucune
15 août 2012, 19 h 30	Mercredi
12 septembre 2012, 19 h 30	Mercredi
10 octobre 2012, 19 h 30	Mercredi
12 décembre 2012, 19 h 30	Mercredi

Séances du Comité administratif	
17 janvier 2012, 16 h 00	Mardi
7 février 2012, 16 h 00	Mardi
6 mars 2012, 16 h 00	Mardi
3 avril 2012, 16 h 00	Mardi
1 ^{er} mai 2012, 16 h 00	Mardi
5 juin 2012, 16 h 00	Mardi
10 juillet 2012, 16 h 00	Mardi
14 août 2012, 16 h 00	Mardi
5 septembre 2012, 16 h 00	Mercredi
2 octobre 2012, 16 h 00	Mardi
6 ou 13 novembre 2012, 16 h 00	Mardi
4 décembre 2012, 16 h 00	Mardi

- 13.6 Réception d'un avis d'inscription de la MRC de La Matapédia concernant le projet d'amélioration des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène.
-

Résolution 2012-01-015

**Motion de félicitations –
Élections au conseil
d'administration FQM**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adresser leur plus sincères félicitations à monsieur Gilbert Pigeon, maire de Saint-Eugène-de-Ladrière, élu par acclamation au sein du conseil d'administration de la FQM.

14.2 Le Conseil municipal désire offrir leurs plus sincères félicitations à monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, pour l'obtention de sa certification à titre de gestionnaire municipal agréé, grade 1

Résolution 2012-01-016

**MRC de La Matapédia
Nomination des inspecteurs
municipaux**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Sayabec a comme obligation d'avoir un fonctionnaire désigné chargé de l'application des règlements d'urbanisme et des lois provinciales et règlements provinciaux;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente inter-municipale en matière d'inspection municipale;

CONSIDÉRANT QU' Il est devenu nécessaire de nommer les inspecteurs du service d'inspection de la MRC de La Matapédia dû à l'embauche récente d'une nouvelle employée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser les trois inspecteurs du service d'inspection de la MRC de La Matapédia, soit madame Karine-Julie Guénard, monsieur Bruno Caron et monsieur Steeve Lavoie à agir en tant qu'officier municipal responsable de l'application des divers règlements d'urbanisme et des lois provinciales et règlements provinciaux et à signer tous les documents liés à ces règlements.

Résolution 2012-01-017

**MRC de La Matapédia
Demande de dérogation
mineure 12-2011 – Monsieur
Pierre-Yves Turcotte et
madame Kate Ramsay**

Proposé par monsieur René-Jacques Gallant, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter la dérogation mineure numéro 12-2011 de monsieur Pierre-Yves Turcotte et madame Kate Ramsay.

Le demandeur désire, par cette dérogation mineure, régulariser la construction d'une clôture qui excède la hauteur permise par la réglementation.

Le règlement de zonage #2005-04, article 9.5.2, de la municipalité de Sayabec, stipule que la hauteur maximale d'une clôture implantée dans la cour latérale ou arrière, ne peut excéder 1,8 mètre. La présente clôture a une hauteur de 2,4 mètres, soit 0,6 mètre de plus que la hauteur permise pour le groupe Habitation.

Résolution 2012-01-018

**Nomination de monsieur
Jean-Marie Plourde au
Centre communautaire**

Proposé par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de nommer monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, à la coordination du Centre communautaire. Monsieur Plourde sera responsable de la gestion des ressources humaines et matérielles.

Résolution 2012-01-019

**OBVMR – Table de
concertation**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire monsieur Jean-Pierre Déry ainsi que monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller, à une table de concertation élargie de l'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR), mercredi le 25 janvier à Causapscal de 9 h à 16 h.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2012-01-020

**MRC de La Matapédia
Banquet de la MRC de La
Matapédia**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire mesdames Marielle Roy et Solange Tremblay, conseillères, Danielle Marcoux, mairesse ainsi que messieurs Jocelyn Caron, Jean-Guy Chouinard, René-Jacques Gallant, Lorenzo Ouellet, conseillers, monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, accompagnés de leurs conjoints et conjointes au banquet de la MRC qui se tiendra samedi, le 14 janvier prochain à compter de 18 h 00 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution les membres du Conseil municipal autorisent que la Municipalité de Sayabec assume les frais de repas de mesdames Henriette Lefrançois, Henriette Sirois, Lina Lévesque, Kathleen Fournier, Sonia Fallu, Ginette Lemieux ainsi que pour messieurs Roland St-Pierre, Gilbert Dompierre, Jean-Yves Thériault, Jean-Luc Girard, Stephen Girard et Jean-Claude Gagné au coût de 20 \$ par personne. Ces frais seront payés sur réception de la facture.

Résolution 2012-01-021

**Avis de motion – Règlement
d'emprunt 2012-03**

Monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour la réfection des rues du village de Sayabec.

Résolution 2012-01-022

**Contrat de banque d'heures
MaticSolutions Enr.**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de services de l'entreprise MaticSolutions Enr, pour une banque de temps au coût de 45 \$ de l'heure pour un bloc de 60 heures pour un coût total de 2 700 \$, taxes en sus, pour du service technique concernant l'informatique à l'hôtel de ville. La facturation débutera à l'arrivée du technicien sur place, par la suite l'heure est divisée en quatre, donc facturée par tranche de 15 minutes. Le temps de déplacement n'est pas facturé car les bureaux de la municipalité de Sayabec sont dans un périmètre de 45 km aller du fournisseur.

Résolution 2012-01-023

**Concours «Mon village, c'est
le meilleur!»**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de faire l'inscription de la municipalité de Sayabec au concours «Mon village, c'est le meilleur!». Le magazine «Vivre à la campagne» invite les villages à participer à un concours visant à mettre en valeur le village où il fait le mieux vivre (selon les lecteurs). Dans un court texte d'environ une page, il faut dire pourquoi vous aimez tant votre village, ce qui fait qu'il est unique à vos yeux et à votre cœur et accompagnez-le d'une photo. Tous les participants recevront un t-shirt du magazine.

Une rencontre de travail se tiendra le mardi, 10 janvier à 13 h 30 au bureau municipal.

Résolution 2012-01-024

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 02 et qu'elle soit ajournée au 16 janvier 2012 à 20 h 00.

Danielle Marcoux,
maïresse

Francis Ouellet,
directeur général
et secrétaire-trésorier